



SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2011.
2. Réfection toiture de l'école maternelle et photovoltaïque :
 - attribution du marché.
3. Divers :
 - devis ventilation école maternelle,
 - ventilation pour toute l'école : - simple flux,
 - double flux.
 - Retard chantier aire de jeux.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRUGGER

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint au Maire), Jean-Luc GOERGER (2èm Adjoint au Maire), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint au Maire), Benoît ANDRES, Fabienne GOERGER, Maurice WEIBEL, Marie-Jo EUDELIN, Catherine SCHOTT, Laurent MEYER et Martin SCHROETTER.

Membres excusés : Pierre SCHNEIDER donne procuration à Marie-Jo EUDELIN, Anny RIEGEL donne procuration à Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint au Maire), Nathalie SIEGLER : excusée sans procuration.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2011

Le Maire propose l'annulation de ce point.

Ce point est annulé à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Réfection toiture de l'école maternelle et photovoltaïque.

➤ **Attribution du marché**

Par délibération du 13 octobre 2010, la commune avait décidé de déposer un dossier en réponse à l'appel à projet de la Région Alsace en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle.

L'offre de la commune a ensuite été par la Région Alsace.

Par délibération du 22 mars 2011, la commune décidait de recruter l'entreprise TECSOL pour la maîtrise d'oeuvre des travaux étendus également à la réfection de l'ensemble de la toiture de l'école maternelle

Le 20 avril 2011, le conseil municipal décidait de lancer la consultation des entreprises pour les travaux et adoptait un plan de financement prévisionnel ainsi que la consultation des banques pour une offre de prêt.

Le 31 mai 2011; le conseil municipal décidait d'accepter l'offre de prêt de la Banque Populaire, PREV air, pour un montant de 60 000 € à un taux fixe de 2,75% sur 15 ans (+ frais de dossier).

Le Maire informe le Conseil que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour la rénovation de la couverture de l'école maternelle de Sand et la réalisation d'une installation photovoltaïque raccordée au réseau et en déposent leur dossier en temps et en heure. (avant le 7 juin 2011).:

- IMHOFF Couverture
- NL Energie
- Vonthron Entreprises

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 juin 2011 pour ouvrir les plis. Elle a décidé d'écartier l'offre de Vonthron car le système proposé n'est pas conforme aux critères du CEIAB « catégorie 4 – couverture partielle – tuiles à emboitements (demande CCTP § 4,7, p 18)

Le maire a ensuite négocié avec les entreprises restantes.

L'estimation du maître d'oeuvre « Tecsol » était de **74 134,50 € HT** pour la tranche ferme et de **2 040,00 € HT** pour la tranche optionnelle, soit au total **76 174,50 € HT.**

Les offres définitives s'établissent, après négociation, de la manière suivante en HT:

- NL ENERGIES : Tranche ferme : **92 333,55 €**
Option : **7 089,28 €**
TOTAL : **99 422,83 €**
- IMHOFF : Tranche ferme : **92 060,00 €**
Option : **5 540,00 €**
TOTAL : **97 500 €**

Le classement des offres établi (60% sur critère technique, 40% sur critère financier) par le maître d'oeuvre est le suivant :

- IMHOFF : **88 points**,
- NL ENERGIES : **79,29 points**,

La commission d'appel d'offres réunie le 17 juin 2011 propose de retenir l'offre de l'entreprise **IMHOFF**.

Le plan de financement définitif HT du projet s'établit ainsi:

Partie en couverture traditionnelle

Coûts	
- travaux:	34 484 €
- maîtrise d'oeuvre:	1 160 €
- total:	35 644 €

Financement:

- Commune:	24 238 €
- Conseil Général	11 406 €

Partie installation photovoltaïque

Coûts	
- travaux:	63 016 €
- maîtrise d'oeuvre:	2 830 €
- raccordement	2 000 €
- total:	67 846 €

Financement:

- Commune:	56 466 €
- Conseil Général	11 380€

Vu les délibération du Conseil municipal, rappelées ci-dessus

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 juin concernant l'admission des candidats

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 juin 2011 concernant le classement des offres, après négociations, et la proposition de retenir IMHOFF Couvertures

Après discussion notamment sur le financement, la durée d'amortissement de l'installation photovoltaïque,

le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention:

- **de retenir l'offre de l'entreprise IMHOFF**
- **d'adopter le nouveau plan de financement**
- **de resolliciter le conseil général sur la base du nouveau plan de financement**
- **de charger le maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet**

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Divers

- Le devis pour la ventilation du local technique de l'école maternelle s'élève à **856,96 € TTC**. L'adjoint Jean-Paul BRUGGER propose au Conseil de faire établir un devis pour une VMC ventilant l'ensemble du bâtiment.
- L'adjoint Jean-Paul BRUGGER informe le Conseil que le chantier de l'aire de jeux aura du retard.
- Prochain conseil : lundi 4 juillet 2011.

La séance est levée à 20h30.